



Rubrique: Autres appels aux créanciers relevant du droit des sociétés

Sous-rubrique: Appel aux créanciers suite à une fusion selon la LFus

Date de publication: SHAB - 24.03.2020

Numéro de publication: SR01-0000002274

Canton: GE

Entité de publication:

Python Avocats, Rue Charles-BONNET 2, 1206 Genève

Sur mandat de:

Safe SA

Route François-Peyrot 10-12-14

1218 Le Grand-Saconnex

Appel aux créanciers suite à une fusion selon la LFus Safe International SA avec Safe SA

2. Publication

Organisation transférante:

Safe International SA

CHE-370.821.825

route François-Peyrot 10-12-14

1218 Le Grand-Saconnex

Organisation reprenante:

Safe SA

CHE-188.480.622

route François-Peyrot 10-12-14

1218 Le Grand-Saconnex

Publication de la fusion dans la FOSC: 21.02.2020

Remarques juridiques:

Appel aux créanciers suite à une fusion (Art. 25 al. 2 LFus).

Les créanciers des sociétés qui fusionnent peuvent, dans le délai de trois mois à compter de la date à laquelle la fusion déploie ses effets, produire leurs créances et exiger des sûretés.

21.05.2020 (3 mois à compter de la date à laquelle la fusion déploie ses effets juridiques)

Point de contact:

Safe SA

Route François-Peyrot 10-12-14

1218 Le Grand-Saconnex